



Séance du Conseil Municipal  
En date du 30 mai 2017

# COMPTE-RENDU

---

**L'an deux mil dix-sept, le trente Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. René ARNAUD**

**Présents :** M. René ARNAUD, M. Claude MONTIBUS, Mme Marie-Noëlle DUMOND, M. Patrice POT, Mme Aurélie CLAVEAU, M. Alain BAYLET, Mme Monique LE GOFF, M. Yves JASMAIN, Mme Marie-Claire SELLAS, Mme Florence LE BEC, M. José Pedro RIBEIRO MARQUES, M. Serge MEYER, Mme Catherine FEVRIER, Mme Christiane GADAUD, Mme Annie LABRACHERIE, Mme Christine ROULIERE, M. Jean-Marie FARGES, Mme Marie-Agnès TREILLARD, M. Yohan NGUYEN, Mme Muriel DESCHAMPS, M. Pierre LE COZ, Mme Amanda RENAUD, M. Philippe ROUDIER

**Pouvoirs :** Mme Martine CELAS à Mme Marie-Claire SELLAS, M. Jean du BOUCHERON à M. René ARNAUD, M. Christian CELERIER à M. Yves JASMAIN, M. Guy MARISSAL à Mme Christine ROULIERE (jusqu'à son arrivée), M. Xavier ABBADIE à M. Serge MEYER, Mme Gisèle MOREAU à Mme Marie-Agnès TREILLARD

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Claire SELLAS

M. René ARNAUD rappelle à l'Assemblée que ce Conseil Municipal a été programmé le 30 Mai pour répondre à l'obligation de transmettre un avenant au Projet Educatif Territorial avant le 31 Mai. Il informe l'Assemblée que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 04 Juillet à 19h30 si l'horaire convient. Mme Marie-Agnès TREILLARD prévient qu'elle sera présente mais qu'elle aura un peu de retard.

M. René ARNAUD demande si des remarques ou des compléments sont à formuler sur les trois comptes-rendus des séances précédentes à savoir celles du 31 Mars 2017, du 10 Avril 2017 et du 13 Avril 2017. Aucune remarque n'étant formulée, les trois comptes-rendus sont approuvés.

M. René ARNAUD donne ensuite lecture de la liste de marchés signés par le Maire depuis le précédent Conseil Municipal.

**LISTE DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE SUPERIEURS OU EGAUX A 4 000 EUROS HT**  
Signés par le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 31 mars 2017  
Délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales  
(Délibération n°2014/23)

| Type        | Date       | Objet   | Montant HT | Titulaire                        |
|-------------|------------|---|------------|----------------------------------|
| Fournitures | 30/03/2017 | Matériaux de voirie   | 4 176,77   | CARRIERES<br>CHAMPAGNAC - 87 600 |
| Fournitures | 10/04/2017 | Acquisition mobilier urbain : 10 corbeilles de villes et leurs accessoires + 12 barrières de villes | 8 707,32   | ACROPOSE - 26 761                |
| Fournitures | 19/04/2017 | Gazole pour camions   | 5 994,00   | ALVEA - 87 000                   |
| Fournitures | 09/05/2017 | Acquisition robot pour nettoyage piscine  | 4 604,29   | HEXAGONE - 95 100                |
| Fournitures | 10/05/2017 | Engrais pour le stade   | 5 352,71   | CPA SERRE - 24 755               |
| Services    | 29/03/2017 | Maîtrise d'œuvre relative à la station de pompage pour arrosage des stades                          | 7 625,00   | VRD'EAU - 87 000                 |
| Services    | 12/05/2017 | Maîtrise d'œuvre relative à la chaufferie biomasse au Centre technique municipal                    | 13 500,00  | BET Serge GERALD -<br>87 203     |
| Services    | 23/05/2017 | Maîtrise d'œuvre relative à l'agrandissement et la requalification de la cyber-base en "Tiers Lieu" | 54 449,50  | SPIRALE - 87 000                 |
| Travaux     | 23/03/2017 | Création vestiaires dans la tour de l'école primaire -<br>Changement des menuiseries                | 11 019,56  | SCAL - 87 700                    |

|         |            |  |            |                              |
|---------|------------|--|------------|------------------------------|
| Travaux | 14/04/2017 | Réfection de la couverture des terrains de tennis couverts - Lot n°03 "Peinture" | 29 877,24  | SAS GUILLET ET FILS - 87 000 |
| Travaux | 22/05/2017 | AD'AP 2017 - Réfection accès CCJP  | 12 305,00  | COLAS SUD OUEST - 87 920,    |
| Travaux | 22/05/2017 | Travaux de voirie programme 2017   | 107 332,50 | COLAS SUD OUEST - 87 920,    |

#### EN COURS

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Services</b> | <b>Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un boulodrome</b> |
| <b>Travaux</b>  | <b>Aménagement des rues Lavoisier et Loucheur</b>                  |
|                 | <b>Lot n°01 "Assainissement eaux usées et eaux pluviales"</b>      |
|                 | <b>Lot n°02 "Aménagement de voirie"</b>                            |

M. René ARNAUD au sujet de l'acquisition mobilier urbain : 10 corbeilles de villes et leurs accessoires + 12 barrières de villes « ... Les barrières sont destinées à l'aménagement de Bourgneuf et les corbeilles, c'était pour optimiser les frais de ports ... Elles seront dispatchées dans différents endroits de la ville ... »

M. Guy MARISSAL arrive et prend place dans l'Assemblée.

M. René ARNAUD au sujet de la Maîtrise d'œuvre relative à la station de pompage pour arrosage des stades « ... Il y avait une réunion cet après-midi pour lancer les travaux ... »

M. René ARNAUD au sujet de la Maîtrise d'œuvre relative à la chaufferie biomasse au Centre technique municipal « ... Nous sommes en attente de la Région pour un subventionnement ... »

M. René ARNAUD au sujet de la Maîtrise d'œuvre relative à l'agrandissement et la requalification de la cyber-base en "Tiers Lieu" « ... Nous sommes en attente de la possibilité de transmettre les dernières informations à la Région suite à un souci informatique qui n'est pas encore réglé ... »

M. René ARNAUD au sujet de la création de vestiaires dans la tour de l'école primaire - Changement des menuiseries « ... La tour, c'est la partie entre les deux bâtiments Aixe 1 et Aixe 2 ... »

M. René ARNAUD au sujet de la réfection de la couverture des terrains de tennis couverts - Lot n°03 "Peinture" « ... Les deux lots précédents avaient déjà été attribués ... »

M. René ARNAUD au sujet de l'AD'AP 2017 - Réfection accès CCJP « ... Il y a participation du foyer Handas car c'est un peu compliqué en terme de cadastre, il y a un genre de mutualisation d'espace ... Quand il s'agit de payer, c'est comme avec la Communauté de Communes, on mutualise aussi les factures ... Nous remercions le foyer Handas d'avoir accepté de participer et de faire en sorte que cet espace soit entièrement refait ... »

M. René ARNAUD au sujet des travaux de voirie programme 2017 « ... Il s'agit des rues du lotissement de Midi Panorama, de la rue Brigitte Guitard ... Ce sont des rues dont les trottoirs ont été refaits l'an dernier et pour lesquels le revêtement de chaussée sera repris ... Il y a deux ralentisseurs ... Sur les travaux de Bourgneuf il y a aussi toute la partie enrobé à chaud ... Nous avons demandé quatre devis et c'est la société COLAS qui a offert les prix les plus avantageux ... »

#### ☛ **Economie d'énergie / Eclairage Public – Demande de subvention**

Mme Monique LE GOFF rappelle qu'éclairer les villes aujourd'hui engage à réduire l'empreinte écologique tout en maîtrisant les budgets. L'efficacité énergétique, comme moyen de préserver les ressources de la planète mais aussi comme levier d'économies budgétaires est un enjeu majeur pour les Collectivités Locales. L'éclairage public peut jouer un rôle clé pour atteindre ces deux objectifs.

La Commune d'Aixe-sur-Vienne a souhaité s'engager, à partir de 2017, dans un projet global sur 3 ans qui vise à mettre en œuvre

- un remplacement des appareillages obsolètes par des équipements éco-énergie
- une extinction de l'éclairage public la nuit suivant un créneau compris entre 23h00 et 6h00
- l'installation d'équipements type « varilum » permettant de réduire l'intensité lumineuse sur le poste EP à raison de 20, 25 ou 30 % dès la mise en route de l'éclairage

→ soit le combiné des 2 solutions précitées.

Au total, la Collectivité s'est fixé l'objectif de traiter près de 75% du parc (soit 1219 points lumineux).

Cette opération bénéficie d'un accompagnement financier du Syndicat Energies Haute-Vienne et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et l'Etat, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, pourrait également abonder ces aides.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée d'adopter le plan de financement actualisé tel que présenté ci-dessous.

M. René ARNAUD « ... C'est dans le cadre du contrat de ruralité que la Préfecture nous a proposé d'abonder ce projet ... Les autres subventions avaient déjà été actées ... »

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement ci-dessous et relatif à l'opération Economie d'Energie / Eclairage Public

| Dépenses HT  | Recettes HT          |          |
|--|----------------------|----------|
| Economie Energie/Equipements Eclairage Public<br>(2017 → 2019) | Etat (FSIL) : 30%    | 12 450 € |
|  | Département (acquis) | 6 930 €  |
|  | SEHV (acquis)        | 4 043 €  |
|  | Commune : 43,56%     | 18 077 € |
| TOTAL HT : 41 500 €  | TOTAL HT :           | 41 500 € |

Vote : 29 pour

#### ☛ **Construction d'un plateau multisport et d'une aire de fitness de plein air – Demande de subvention**

M. Alain BAYLET rappelle qu'en cohérence avec son Agenda 21, la Commune d'Aixe-sur-Vienne construit son projet de territoire autour des valeurs du développement durable. Portée par cette démarche, la Commune s'est orientée vers le développement d'activités sportives pour tous.

En effet, le sport et ses bienfaits occupent une place importante sur le territoire avec :

- De nombreux équipements sportifs : piscine municipale, gymnase, stades, terrains de tennis, salle de billard, centre sportif communautaire
- Des espaces verts publics en tant qu'espace de promenade et accessible pour la course à pieds
- Un tissu associatif dynamique : près de 30 associations sportives
- Des initiatives pour rendre accessibles les activités sportives :
  - o Pour les plus jeunes avec l'opération « Formule Sports » destinée aux jeunes du territoire. Cette opération vise à faire découvrir gratuitement pour ceux habitant sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Vienne, des activités sportives à l'occasion des vacances scolaires
  - o Pour les personnes à faibles ressources, avec le « Pass piscine » qui offre 40 entrées/an, à la piscine municipale d'Aixe-sur-Vienne, à un tarif réduit et une gratuité pour les enfants du bénéficiaire du Pass
- Des activités périscolaires riches : rugby, foot, hand, basket, escrime, hockey sur gazon, ultimate, kickball
- Des créneaux spécifiques à la piscine afin d'accueillir :
  - o Les enfants de la grande section de maternelle au CM2 pour l'apprentissage de la natation
  - o Le grand public pour des cours d'aquagym

- Un public particulier en partenariat avec DIABLIM (réseau régional de soins en diabétologie) ou encore la Ligue contre le cancer
- Des rencontres annuelles qui fédèrent les Aixois autour des valeurs du sport : Le Forum Sport – Loisirs – Détente et la Soirée des sportifs

Sur la base de ces diverses orientations, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a été sollicitée, courant 2014, par Limousin Sport Santé (Réseau Limousin de promotion du sport et de l'activité physique adaptée pour préserver et améliorer la santé) pour participer à une expérimentation relative à la mise en œuvre d'une action « Sport Santé » sur le territoire de la commune. Les associations sportives et les professionnels de santé aixois ont été informés et mobilisés pour mettre en œuvre ce projet.

Aixe-sur-Vienne a ainsi été la première commune du Limousin à adhérer à la démarche qui consistait à faire émerger puis à développer une collaboration effective et complémentaire des professionnels de santé et du mouvement associatif sportif, avec pour objectif l'amélioration de la santé des personnes par la pratique d'activités physiques adaptées.

Aujourd'hui, dans cette même dynamique, la Commune d'Aixe-sur-Vienne souhaite élargir son spectre d'intervention au-delà des structures déjà existantes afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Inciter les Aixois à adopter une pratique sportive régulière
- Promouvoir les valeurs du « Sport Santé »
- Rendre accessible la pratique sportive pour tous
- Développer le lien social

Pour cela, la Commune d'Aixe-sur-Vienne porte deux projets :

- La construction d'un plateau multisports de type « City Parc »
- La construction d'une aire de Fitness de plein air

M. René ARNAUD « ... Nous devons argumenter par rapport à la demande de subventions ... Il s'agit d'un panorama complet de tout ce qui concerne le sport sur la Commune ... »

### **La construction d'un plateau multisports de type « City Stade »**

La Commune porte actuellement un projet de requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet. Cet espace public occupe une place centrale dans la vie de la cité, puisqu'il offre des accès à de nombreux équipements publics tels que les écoles, le gymnase, la piscine, la Mairie... Ce projet urbain, dont les travaux débiteront courant du 2ème semestre 2017, s'échelonne sur 3 ans et les partis pris d'aménagement ont été, entre autre, de réorganiser les espaces de stationnement, les flux de circulation, les accès et de développer des lieux favorisant les rencontres et animations dans un espace commun regroupant un ensemble d'équipements, de services et d'activités.

Pour compléter cette réflexion, une parcelle de terrain située à proximité directe de l'école maternelle et au cœur d'une zone d'habitat collectif a été réservée pour permettre la construction d'un plateau multisports. De par son emplacement, le site présente ainsi des conditions d'accès facilitées et un cadre sécurisé au regard des aménagements prévus, rendant ainsi l'équipement accessible au plus grand nombre, enfants des écoles et jeunes du quartier.

Au-delà de proposer un nouvel équipement sportif sur la commune, il s'agit également de développer une pratique sportive encadrée :

- Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), la Commune ayant choisi de décliner les activités sportives tout au long de l'année (cf. Projet Educatif Territorial). A ce titre, les agents municipaux, éducateurs sportifs, sont parties prenantes dans la conception et la réalisation d'activités sportives encadrées qui pourraient être développées avec ce nouvel outil.
- En partenariat avec les associations locales : la Commune entend redynamiser le secteur et développer des animations. Cette ligne directrice pourrait voir le jour sur la base de propositions d'animations ponctuelles récurrentes.

M. René ARNAUD « ... Ce plateau multisports n'était pas budgété mais comme nous avons eu de bonnes nouvelles en termes de subventions pour le projet de requalification urbaine, je souhaiterais – on en reparlera – que cela puisse se réaliser dans la foulée des travaux qui vont se dérouler à côté de la Maternelle de façon à ne pas revenir dans ce secteur ... Le projet de requalification urbaine inclut la réalisation d'un espace stabilisé pour accueillir ce plateau multisports ... Par contre l'aire de fitness est plutôt prévue sur le plateau des Grangettes et pour l'instant aucune programmation n'est envisagée ... »

Mme Muriel DESCHAMPS « ... Il va être situé où exactement ce plateau multisports ? ... »

M. René ARNAUD « ... Un peu à la place du petit stade actuel qui est à côté de la Maternelle ... »

Mme Muriel DESCHAMPS « ... D'accord ... »

M. René ARNAUD « ... Mais au fond car sur la partie avant, cela sera plutôt enherbé ... Par ailleurs, du côté des immeubles, un parking supplémentaire est prévu ... »

Mme Muriel DESCHAMPS « ... D'accord merci ... »

M. René ARNAUD « ... Et si je me souviens bien, nous pouvons garder une petite piste d'athlétisme ... »

M. Alain BAYLET « ... Deux couloirs ... »

### **La construction d'une aire de Fitness de plein air**

La Commune d'Aixe-sur-Vienne œuvre depuis le début de l'année 2017 à la création d'un nouveau sentier de randonnée, destiné à être labélisé au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Avec un départ positionné au cœur de la ville historique, le tracé proposé conduirait à développer un circuit court (de 5 à 7 kms) et un circuit long (au-delà de 12 kms) permettant ainsi de s'adapter à la pratique sportive de chacun.

Un des tracés conduirait l'utilisateur à emprunter un secteur de la ville qui se développe actuellement autour de la jeunesse, du sport et de la culture : le plateau des Grangettes. Cet espace public accueille aujourd'hui, le Collège, le Centre culturel Jacques Prévert et sa nouvelle aire de jeux (tyrolienne, toboggan, etc.), le Centre Sportif communautaire, les terrains de tennis (bulle couverte et terrains de jeu extérieurs) et le nouveau Pôle Jeunesse (accueil de loisirs communautaire).

Afin d'apporter une cohérence dans le développement urbain de ce quartier, une étude visant à travailler l'articulation entre les équipements et la structuration des espaces est intervenue au cours de l'année 2016. Sur la base des résultats de cette étude, en écho avec le projet cité précédemment et conformément à son engagement visant à favoriser le développement du sport de pleine nature, la commune a décidé de réserver une parcelle de terrain pour la construction d'une aire de fitness de plein air.

Cette nouvelle offre d'équipement ouvert au grand public est l'occasion de proposer des supports pour des exercices de renforcement musculaire en plein air, à destination d'une population qui souhaite se maintenir en forme via une pratique quotidienne, quel que soit son âge, mais aussi à destination des personnes qui auraient besoin d'une activité sportive en guise de rééducation après un accident de la vie et qui ne seraient pas en mesure d'investir dans du matériel : rendre la pratique sportive, ludique et accessible au plus grand nombre, tel est le souhait de la Commune.

La Commune entend également favoriser le développement de partenariats avec les structures locales telles que le Collège, le Pôle Jeunesse ou encore le foyer Handas ou la Maison d'Accueil Spécialisée qui accueillent des personnes en situation de handicap.

Le site pourrait également accueillir les personnes inscrites dans le programme Sport Santé, accompagnées de l'éducateur sportif dédié.

En conséquence il est demandé à l'Assemblée d'adopter le plan de financement tel que précisé ci-dessous.

M. René ARNAUD « ... Je ne pense pas que nous ayons contacté la MAS ou le foyer Handas pour cet équipement, mais il me semble, Monsieur MONTIBUS, qu'au Salon des Maires, nous avons vu des dispositifs adaptés pour personnes en fauteuil s'agissant de la musculation des membres supérieurs ... Si la subvention est accordée, bien évidemment, nous nous concerterons avec les personnes compétentes sur ce type de matériel et nous verrons s'il est possible de finaliser un partenariat ... Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous laissons comme cela dans la délibération et nous verrons dans un second temps ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Il s'agit bien d'une aire libre avec différents agrès accessibles ? Comme il y a à Isle ? ... »

M. Claude MONTIBUS « ... Ce sont des appareils tout public ... »

M. René ARNAUD « ... Ce sont des appareils métalliques qui basculent ... »

M. Claude MONTIBUS « ... Papa, maman, grand-père peuvent y aller, le petit aussi ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Cela veut dire qu'il y a différentes échelles ? ... »  
M. Claude MONTIBUS « ... Tout à fait ... Et différentes hauteurs adaptées ... »  
M. René ARNAUD fait circuler dans l'Assemblée des fiches descriptives des différents équipements possibles.  
M. Philippe ROUDIER « ... C'est cela que vous aviez vu au Salon des Maires ? ... »  
M. René ARNAUD « ... Comme j'ai pris quelques jours de vacances, j'ai vu cela sur le front de mer à Royan pour ceux qui connaissent ... »  
M. Claude MONTIBUS « ... Cela permet à toutes les générations en fait de participer en même temps ... »  
M. Philippe ROUDIER « ... D'accord ... Très bien, je vois ... »  
M. René ARNAUD « ... La nuance – on nous l'a conseillé au Salon des Maires – A Royan les appareils sont étalés tous les 100-150 mètres, et c'est moins convivial ... J'en ai vu un à Châtelailon-Plage où en front de mer 5-6 appareils sont côte à côte ... Il y a des gens qui se baladaient et toute la famille s'amusait ... Il y a un aspect convivial qui peut être intergénérationnel ... »  
M. Philippe ROUDIER « ... Douze kilomètres, cela fait un petit parcours sympa ... »  
M. René ARNAUD « ... C'est que nous l'avons lié au sentier de randonnée ... »  
M. Philippe ROUDIER « ... Comment ? ... »  
M. René ARNAUD « ... Il est question du sentier de randonnée parce qu'il fallait le lier à l'existant ... »  
M. Philippe ROUDIER « ... Ah, d'accord ... »  
M. René ARNAUD « ... Le sentier de randonnée passe à proximité du plateau des Grangettes et l'aire de fitness se tiendra sur le plateau ... »  
M. Philippe ROUDIER « ... C'est le sentier qui fait douze kilomètres ... »  
M. René ARNAUD « ... Oui, voilà ... L'idée c'est que cela soit au bord d'un sentier de randonnée ... que cela puisse être accessible ... Mais il est possible de s'y rendre directement ... Par exemple les jeunes du Tennis ou les jeunes du Pôle Jeunesse éventuellement ... Ce n'est pas le principe des parcours de santé ... Le type de mobilier sera à définir à un moment donné ... C'est un chiffrage – je présume – reprenant quelques éléments pour obtenir un projet cohérent ... Il serait bien que le plateau multisports, de 35 000 euros environ si nous obtenons la subvention, puisse être intégré dans l'aménagement puisque la fin de la phase 1 prévoit la création du parking à côté de la Maternelle ... »

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement ci-dessous et relatif au projet de construction d'un plateau multisports et d'une aire de fitness de plein air.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

| Dépenses HT         |                    | Recettes HT                        |                    |
|---------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| Plateau multisports | 66 157,00 €        | CNDS* (50%)<br>(part territoriale) | 40 747,45 €        |
| Aire de fitness     | 15 337,90 €        | Commune (50%)                      | 40 747,45 €        |
| <b>TOTAL HT :</b>   | <b>81 494,90 €</b> | <b>TOTAL HT</b>                    | <b>81 494,90 €</b> |

\* CNDS : Centre National pour le Développement du Sport.

Vote : 29 pour

#### ☛ Saison estivale 2017 : Passeport « privilège touristique »

M. Claude MONTIBUS rappelle qu'impulsée en 2015 et poursuivie en 2016, l'opération passeport « privilège touristique » est reconduite pour la saison estivale 2017.

A l'initiative de la Communauté de Communes du Val de Vienne qui dispose de la compétence « tourisme » et en partenariat avec les offices de tourisme des Monts de Châlus et du Pays de Nexon, cette opération offre l'opportunité aux visiteurs du territoire de bénéficier notamment de réductions tarifaires pour la pratique de certaines activités.

La Commune d'Aixe-sur-Vienne souhaite poursuivre sa collaboration pour la prochaine saison estivale.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'adopter une réduction des tarifs d'entrée à la piscine municipale.

M. René ARNAUD « ... Je voulais juste préciser qu'il y a deux offices de tourisme qui vont bientôt fusionner puisque les Communautés de Communes Mont de Châlus et Pays de Nexon ont fusionné mais pour l'instant, cela n'est pas acté, c'est pour cela qu'ils apparaissent tous les deux ... »

Le Conseil Municipal fixe les tarifs d'entrée à la piscine municipale d'Aixe-sur-Vienne, pour les titulaires du passeport « privilège touristique » à :

- Adulte : 3.00 €
- Enfant : 2.00 €

Le Conseil Municipal précise que ces tarifs restent applicables du 08 juillet au 31 aout 2017.

*Vote : 29 pour*

#### ☛ **Saison estivale 2017 : Tarifs piscine - Additif**

M. Claude MONTIBUS explique qu'il est proposé à l'Assemblée d'adopter l'application de la tarification réduite, telle qu'indiquée précédemment aux résidents du camping municipal.

M. René ARNAUD « ... Dernière précision : le 08 Juillet, parce que c'est le jour de réouverture de la piscine après une semaine de fermeture pour nettoyage ... La bonne nouvelle, c'est le « non-vidage » de la piscine puisque nous sommes autorisés à ne vider la piscine qu'une fois par an ... Ce sera en fin d'année pour les travaux qui ont été actés au budget ... »

Le Conseil Municipal fixe les tarifs d'entrée à la piscine municipale d'Aixe-sur-Vienne, pour les résidents du camping municipal « Les Grèves » à :

- Adulte : 3.00 €
- Enfant : 2.00 €

Le Conseil Municipal précise que ces tarifs restent applicables du 08 juillet au 31 aout 2017.

*Vote : 29 pour*

#### ☛ **Acquisition d'une parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AN n°97 située 31 rue Jeanne d'Albret**

M. Yves JASMINE rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace public situé à Bourgneuf, il est apparu opportun pour la Collectivité de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AN n°97, sise 31 rue Jeanne d'Albret, laissée libre de toute occupation par son propriétaire ENEDIS, depuis la suppression d'un transformateur.

Considérant l'accord formulé par ENEDIS, en vue d'une cession à l'euro symbolique, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser cette acquisition.

M. René ARNAUD « ... L'intérêt de cette parcelle c'est que nous allons pouvoir y implanter une borne incendie qui sera branchée sur la canalisation de la rue Jeanne d'Albret ... En fait, nous allons déplacer la borne incendie qui est implantée Faubourg Saint Georges parce que la canalisation Faubourg Saint Georges présente un débit plus faible ... Nous aurons une distance équivalente et une défense supérieure pour ce secteur ... »

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AN n°97, située 31 rue Jeanne d'Albret, pour une superficie de 6 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, auprès de ENEDIS (SA Electricité réseau distribution de France – 92085 PARIS DEFENSE Cedex).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique.

*Vote : 29 pour*

M. René ARNAUD « ... Nous avons choisi un notaire ? ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Non ... »

M. René ARNAUD « ... Nous verrons en fonction d'un équilibre sur les deux notaires de la Commune ... »

#### ☛ **Projet Educatif Territorial – Avenant n°2**

Mme Aurélie CLAVEAU rappelle qu'il est rappelé à l'Assemblée que le Projet Educatif Territorial de la commune d'Aixe-sur-Vienne a été signé pour une durée de 3 ans à compter du 13 mai 2015. Sans disposer aujourd'hui de lisibilité quant à la pérennité de ce dispositif, il est conduit actuellement une évaluation en vue de son renouvellement.

Par ailleurs, afin de répondre à la problématique d'accueil des classes à double niveau de l'école maternelle Georges Emmanuel Clancier, pour la rentrée scolaire 2017/2018, il est demandé à l'Assemblée d'adopter un avenant n°2 au Projet Educatif Territorial de la commune d'Aixe-sur-Vienne.



Ainsi, à partir du 04 septembre 2017, l'ensemble des 6 classes de l'école maternelle Georges Emmanuel Clancier bénéficiera des TAP deux jours par semaine, de 15h à 16h30.

- ⇒ Lundi et jeudi : pour 3 classes (classe 1, classe 2, classe 3) « ... Pour l'instant les groupes ne sont pas actés ... »
- ⇒ Mardi et vendredi : pour 3 classes (classe 4, classe 5, classe 6)

Cette nouvelle organisation engendre le déploiement de moyens supplémentaires :

- ⇒ En terme de ressources humaines : + 2 Agents pour encadrer les groupes avec maintien de la présence d'1 seul Agent municipal sur le temps de sieste (et mobilisation des enseignants)
- ⇒ En terme de logistique : nécessite de pouvoir disposer de salles de classes à l'école (sans le matériel scolaire) + mobilisation de la salle Y Montand

Enfin, cette nouvelle organisation nécessite l'obtention d'une dérogation d'horaire, afin d'allonger la journée de classe à 6h00 pour l'ensemble des classes.

Ce projet a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'école lors de sa séance en date du 15 mai dernier et fera l'objet d'un envoi pour validation auprès des services de l'Inspection Académique.

M. René ARNAUD « ... Vous avez le document, si vous souhaitez plus d'explications, Madame CLAVEAU peut vous en donner ... Ce que je peux dire, vous écoutez les informations comme moi ... Pour l'instant, sur les Temps d'Activités Périscolaires, nous n'avons pas d'informations très précises sinon que nous serions plutôt sur une continuation en 2017-2018 et une remise en cause éventuelle sous certaines conditions à la rentrée 2018 au plus tôt ... Si j'ai bien compris, il n'y a pas de proposition de remise en cause à la rentrée 2017 ? ... Nous partons sur une prochaine année scolaire avec des Temps d'Activités Périscolaires tels que la Commune les pratiquait avec cette actualisation pour des questions de classes de doubles niveaux ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Projet Educatif Territorial de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, tel que joint en annexe.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

*Vote : 29 pour*

#### **☛ Convention pour autorisation de création d'une servitude de canalisation d'eau potable en propriété privée**

M. Serge MEYER rappelle que dans le cadre des travaux de dévoiement d'une canalisation de distribution en eau potable (PVC Ø 140), le Syndicat Vienne Briance Gorre sollicite la Collectivité afin d'obtenir l'autorisation de réaliser cette opération sous emprise foncière relevant de son domaine privé (parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AD n°508 située lieudit Rieux Cros.

Cette autorisation doit faire l'objet d'une convention pour autorisation de création d'une servitude de canalisations d'eau potable en propriété privée (cf document joint).

M. René ARNAUD « ... Quelques explications quand même car sur le schéma vous avez plusieurs couleurs ... Vous avez un trait noir qui est marqué « tracé réel » et vous voyez un petit rectangle marqué « piscine » ... C'est quand le propriétaire de la parcelle concernée a fait creuser son terrain pour établir sa piscine qu'il s'est rendu compte qu'il y avait une canalisation d'eau potable ... Heureusement, ils s'en sont rendus compte à temps, nous avons été sollicités très vite et nous avons alerté le Syndicat Vienne Briance Gorre ... Monsieur JASMAIN avait eu un contact ... Le Syndicat Vienne Briance Gorre pensait que c'était le trait en bleu qui était valable, c'est bien cela ? ... »

M. Yves JASMAIN « ... Absolument, c'était le trait bleu mais en réalité lors de l'installation, l'entreprise qui a fait les travaux part du principe qu'ils préférèrent filer tout droit pour éviter les courbes parce qu'il y a un risque de rupture ... »

M. René ARNAUD « ... Mais malheureusement, le lotisseur et le service Urbanisme qui a donné le Permis d'aménager ne disposaient pas de cet élément ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Monsieur le Président du Syndicat Vienne Briance Gorre, la convention pour autorisation de création d'une servitude de canalisation d'eau potable en propriété privée, telle qu'indiquée en pièce jointe.

M. Alain BAYLET « ... C'est officiel, l'ASA remonte en division d'honneur, c'est une excellente nouvelle, cela s'est joué jusqu'au dernier match ... Il y a eu la période « Coupe de France » où finalement cela fait plus de mal aux joueurs qu'autre chose ... Après, la deuxième partie de la saison a été très compliquée mais voilà, ils s'en sont sortis, ils ont gagné où il fallait, à Guéret ... »

M. René ARNAUD « ... Cela a quand même fait du bien aux finances du club « la Coupe de France » ... »

M. Alain BAYLET « ... Tout à fait ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Une petite information sur la participation de la Commune à la semaine du Développement Durable ... Un certain nombre de rappels vont être faits, sur des gestes relatifs en particulier au traitement des déchets mais surtout nous sommes associés à un projet pilote initié par Autonom'Lab qui vise à mettre à disposition un petit scooter en test pendant six mois pour des personnes qui ont des difficultés de déplacement et qui pourront utiliser ce véhicule à Aix-sur-Vienne ... Le vendredi 2 juin sur la Foire, il y aura un stand qui présentera cette opération et il y aura également à cette occasion une exposition qui retracera l'opération relative à la requalification du centre-ville ... »

M. René ARNAUD « ... Panneaux qui sont en exposition à la salle des mariages actuellement ... »

M. Guy MARISSAL « ... C'est juste pour rappeler que le 10-11 juin on organise l'élection régionale pour le Théâtre Amateur Festhéa et donc je vous invite à venir assister à ces très belles représentations et éventuellement à donner votre avis ... »

M. René ARNAUD « ... Nous avons un petit problème pour le 11 Juin pour un certain nombre d'entre nous puisque c'est le premier tour des législatives Monsieur MARISSAL et nous sommes désolés nous ne pourrons pas tous participer le dimanche ... »

M. Guy MARISSAL « ... Vous l'avez fait exprès j'en suis sûr ... »

M. René ARNAUD « ... Ce n'est pas moi qui est fixé les dates des législatives ... »

M. Guy MARISSAL « ... Entre deux bureaux je suis sûr que vous aurez cinq minutes pour venir voir une pièce ... »

M. René ARNAUD « ... Ce n'est pas impossible que nous passions effectivement ... Tant que je suis sur les législatives je remercie tous ceux qui ont proposé d'être assesseur ... Sur les douze candidats, il y aura sans doute des assesseurs qui vont arriver à un moment donné mais pour l'instant aucun candidat à ma connaissance n'a proposé d'assesseur donc nous sommes obligés de mettre trois personnes par demi-journée de façon à ce que les bureaux soient complets ... »

L'ordre du jour étant épuisé et aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, M. René ARNAUD clôt la séance.

